

Envoyé : lundi 20 avril 2020 14:45

Objet : CR - Réunion de crise COVID-19 du 17 avril 2020

Bonjour à tous,

Je vous prie de trouver, ci-dessous, le compte-rendu de la réunion de crise COVID-19 tenue ce jour à 11h :

J'attire notamment votre attention sur les points surlignés en jaune qui nous concernent particulièrement. Je suggère de faire partir un message d'informations aux présidents de fédérations et de CROS / CDOS pour 1 : les informer du cadre de la reprise des activités proposé ci-dessous et 2 : recueillir leurs remarques et observations dans ce cadre.

Présents : cabinet de la ministre (Présidée par Karim HERIDA), Direction des sports (Gilles QUEHENERVE), ASDTN (Philippe BANA), INSEP (Ghani YALOUZ), ANS (Brigitte DEYDIER).
Excusés : Paris 2024, CPSF.

Karim HERIDA informe la cellule que le Premier Ministre a demandé aux Ministères de leur faire parvenir une stratégie de déconfinement :

- 1^{er} échange interministériel dès mercredi prochain sur le sujet
- Besoin d'analyses opérationnelles et opérantes en amont

- Dans ce cadre, le travail inter-partenarial va s'accélérer sous le pilotage du Ministère des Sports :
 - Organisation de réunions thématiques avec les acteurs la semaine prochaine (mais pas d'info sur la liste de ces acteurs)
 - MS fait remonter les propositions pour discussions en interministériel mercredi
 - Après et en fonction de ce qui sera arbitré en interministériel : 15 jours pour préparer la mise en œuvre du déconfinement dans le cadre qui aura été établi
 - **Le MS conduit les échanges avec les collectivités locales** : AMF / ARF / ADF / ANDES et ANDIS sur réouverture des équipements
 - **Le MS a commencé à organiser une structure de réseau médical** (avec des médecins de clubs, de fédérations, de sport pro) : visiblement une douzaine de médecins déjà dedans à ce stade. Objectif de ce réseau : coordonner l'organisation de la doctrine sanitaire et médicale pour la reprise des activités sportives. La DS continue à recenser des adresses mails et des contacts pour consolider ce réseau. Ils vont aussi intégrer les sociétés savantes.
 - **Demande du MS de répercuter les travaux de cette cellule de crise à notre éco-système** : médecins des ligues / médecins fédéraux / médecins référents de clubs et commission médicale du CNOSF : Karim HERIDA : « le CNOSF a la charge de répercuter les infos échangées dans cette cellule de crise auprès des acteurs de son éco-système. On souhaite que « Chaque médecin de chaque ligue et de chaque clubs soit bien informé ».

Proposition de stratégie de déconfinement du Ministère des Sports à ce stade :

- Reprise du sport professionnel et de l'activité des athlètes de haut niveau : à compter du 11 mai – proposition que les athlètes reprennent le chemin de l'entraînement. Le MS va proposer la mise en place du plan de continuité sportive préparée pendant le confinement avec possibilité pour les athlètes de rejoindre les équipements sportifs et une pratique dans un format encore à affiner. Les personnes concernées : une liste d'athlètes ministérielle pourrait être autorisée à reprendre les activités sportives dans le cadre d'une liste d'équipements établie (base travail de l'ANS). C'est l'ANS qui est désignée comme chef de file sur ce dossier.
- Reprise du sport en plein air pour le grand public : les Français devraient pouvoir « courir, marcher et rouler » en extérieur dans des conditions « normales » à partir du 11 mai
- Sport pro : proposition d'une reprise des compétitions à huis clos pour les ligues professionnelles jusqu'à la fin de la saison.
- Mise en place d'une doctrine sanitaire et médicale : sur la base de ce qui va être proposé en inter-gouvernemental et de ce qui va être travaillé par le réseau mis en place par la DS qui est chef de file sur ce dossier. Plusieurs composantes peuvent être proposées :
 - o Bilan médical de pré-reprise obligatoire pour les athlètes. Sera proposé par le réseau médical. Pour ce qui est des tests : c'est la doctrine nationale qui s'appliquera. Des protocoles de reprise avec application des gestes sanitaires dans les modèles d'entraînement seront proposés.
 - o Doctrine sanitaire pour le retour à la pratique de haute intensité pour les SHN
 - o Doctrine médicale et sanitaire pour les Français qui vont reprendre une activité sportive
 - o Adaptation par discipline sportive des règles sanitaires

- Reprise des activités associatives et fédérales :

Compte tenu de la difficulté de reprendre globalement l'activité sportive, proposition de structurer la reprise en 3 temps :

- o **1^{ère} étape : du 11 mai au 15 juin** : reprise des activités sportives uniquement pour les associations sportives qui souhaitent aider à la reprise de la réouverture des écoles (et donc pas en dehors de ce cadre scolaire). Concrètement, proposition que les associations sportives fassent une offre de service à l'échelle locale **coordonnée par les FD** pour permettre le dédoublement des classes (1 partie de la classe fera cours pendant que l'autre partie fera sport). 14 fédérations disposent déjà d'une convention avec l'Education nationale. Réflexion en cours pour leur proposer de se mobiliser en priorité.
- o **2^{ème} étape : partir du 15 juin** : les associations qui le souhaitent pourront reprendre leurs activités en petits groupes (proposition de fixer la limite à 30 personnes). Au-delà de cette reprise d'activité en petits groupes, proposition que les associations sportives puissent s'associer au dispositif national qui va être mis en œuvre autour d'un « plan vacances » : que les associations puissent formuler une offre de service autour de stages sportifs pour les enfants avec une priorité pour les publics qui ne partent pas en vacances et qui est estimé à environ 200 000 personnes.

○ **3^{ème} étape : Août / septembre** : Rentrée sportive : retour à des activités « classiques » (dans le respect des règles sanitaires et distanciation sociale probablement toujours en vigueur).

○ **Reprise des activités fédérales : CNOSF et CPSF sont chefs de file et charge à eux de saisir et de mobiliser les fédérations.** Référents au cabinet MS sur ces dossiers : Eric Journaux, Cécile Mantel. Souhait de Karim Hérída que le Mouvement sportif organise très régulièrement (1 à 2 fois par semaine) des réunions avec les fédérations pour organiser le travail sur ce dossier. Demande une note du CNOSF sur les scénari de reprise des activités dans ce cadre.

- Reprise des activités du champ commercial du sport (circuit auto, hippodromes, etc.) : proposition que ces activités reprennent progressivement à partir du 11 mai. Objectif : tout rouvrir à partir du 15 juin car forte valeur ajoutée au plan économique, touristique et sanitaire. Attention : reprise complète mais toujours dans le cadre de la doctrine sanitaire
- Organisation des GESI : PR a indiqué qu'il n'y aurait pas de grand rassemblement jusqu'à mi-juillet (réglementairement parlant cela vise les rassemblements de +5 000 participants). La jauge en-dessous doit être interprétée. La proposition vers laquelle on s'achemine est la suivante : tous les grands événements sportifs à horizon mi-juillet sont annulés ou reportés. Objectif : reprise d'activité normale de nos grands événements à partir du mois d'août. Toutefois, l'organisation de ces GESI doit aussi s'apprécier en fonction de la situation des frontières et des capacités aériennes (cas pour l'Euro d'athlétisme par ex).
- EAPS : stratégie de réouverture des équipements figurant sur une liste ministérielle progressive à partir du 11 mai. A partir du 15 juin : réouverture complète des installations.
- Etablissements sous tutelle MS : objectif réouverture dès le 11 mai. L'INSEP travaille à sa réouverture pour le 11 mai mais la date n'est pas encore garantie compte tenu des nombreuses exigences pour assurer la sécurité des athlètes et des agents.
- Le Ministère va faire passer un organigramme opérationnel de la gestion du déconfinement avec les noms / les coordonnées des référents au cabinet et à la DS sur ces sujets.

Enfin, la cellule de déconfinement pilotée par Jean Castex se réunit régulièrement (1 réunion ce soir) pour analyser les premières propositions en matière de doctrine sanitaire. Elle effectue aussi un benchmark international (mesures de déconfinement mises en œuvre par les autres pays) et une veille juridique (mesures législatives et réglementaires nécessaires pour accompagner le déconfinement).

En conclusion, il est rappelé que nous nous situons tous dans une organisation de moyen terme : le déconfinement sera en tout état de cause progressif et pourrait durer jusqu'à la fin de l'année. Notre action doit donc s'articuler sur 2 niveaux : urgence et moyen terme. La doctrine sanitaire qui sera établie nous donnera un cadre chacun doit pouvoir l'anticiper, travailler en sous-main pour être prêts le moment venu.

Bien à vous,
Denis Masségli, président du CNOSF